

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 30
mars 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 30 mars 2022

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absent(s) excusés : Maryline MATHIEU-ZAKI (procuration à Christophe MATHIEU)

Secrétaire : Lucien MAIRE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 23/02/2022.

1. Délibérations :

a. Le conseil délibère pour approuver le compte de gestion 2021 tel que dressé par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax. Il est en tout point conforme au compte administratif 2021.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le conseil délibère pour approuver le compte administratif 2021.

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 432 485,65 €

- dont + 231 293,34 € sur l'exercice 2021 (Recettes : 549 177,68 € - 317 884,34 € de dépenses).
- dont + 201 192,31 € de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 43 678,77 €.

- dont - 13 154,08 € sur l'exercice 2021 (Recettes : 92 421,68 € - 105 575,76 € de dépenses).
- dont + 56 832,85 € de résultat antérieur reporté.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

c. Le conseil délibère sur l'affectation des résultats 2021.

Afin de pouvoir financer les futurs investissements 2022, et couvrir le besoin de financement, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement sera affecté au budget primitif 2022 pour la somme de 316 535,65 € en section d'investissement et pour la somme de 115 950 € en section de fonctionnement.

L'excédent cumulé de la section d'investissement sera affecté au budget primitif 2022 pour la somme de 43 678,77 € en section d'investissement.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

d. Le conseil délibère sur les taux des taxes locales.

Le conseil décide d'approuver une stabilité des taux pour l'année 2022

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,10 %

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

e. Le conseil délibère sur le vote du budget primitif 2022.

Le conseil décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement : 512 000 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 663 757,42 € en dépenses et en recettes

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

f. Le conseil délibère sur l'attribution des subventions aux associations et aux centres de formation.

Il décide de verser la somme de 110 € aux associations locales (Sou des écoles du RPI Echallon-Belleydoux, Amicale des Sapeurs-Pompiers et Foyer Rural).

Il décide de verser la somme de 100 € aux lycées professionnels et aux centres de formation professionnelle par apprenti résident sur la commune (Lycée professionnel rural de l'Ain à Nantua, centre de formation d'apprentis (MFR), et centre de formation (CECOF)).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 30
mars 2022**

g. Le conseil délibère sur la modification des emplois permanents de la commune. La charge de travail liée à l'activité du poste de secrétaire de mairie nécessite de passer le temps de travail du secrétaire de 20 heures à 28 heures hebdomadaires.

L'adjoint d'animation a formulé sa demande de réduire son temps de travail à 6 heures hebdomadaires en lieu et place des 12,5 heures actuelles. Cette durée avait été fixée afin de répondre aux demandes des parents de pouvoir accueillir leurs enfants au jardin d'enfants. Cette activité est arrêtée depuis 2 ans par manque de demandes. Cette diminution de temps de travail entrainera de fait un arrêt définitif de ce service d'accueil.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

g. Le conseil délibère sur les coupes de bois 2022 de la forêts communale. Il approuve l'Etat d'assiettes des coupes présentée par l'ONF. (parcelles n° 3, 4, 5, 18, 19, 20.)
Affouage :

Le mode de délivrance des bois d'affouages se fera sur pied et le conseil désigne comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied Messieurs PANSARD Frédéric, DROMARD Jean Marie, CAMPION Yves. L'affouage sera donné pour une période de deux ans.

Les inscriptions pour l'affouage sont à faire en mairie avant le 1^{er} juin 2022. En parallèle, les inscriptions pour l'attribution de bois aux personnes seules et anciens sont ouvertes dans les mêmes délais. Ces inscriptions sont à faire par le biais de la messagerie de la mairie ou directement au secrétariat pendant les heures d'ouverture de celui-ci

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

g. Le conseil délibère sur la vente de l'ancienne cure. Lors du conseil municipal du 26 janvier 2022, une délibération avait été prise autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat sans exclusivité avec des professionnels de l'immobilier.

L'agent mandataire Bruno DELHAYE a eu une proposition à 125 000 € (Frais d'Agence Inclus). Le montant de sa commission est de 9 000 € à la charge du vendeur soit 116 000 € net vendeur.

Le conseil municipal décide de la vente de l'ancienne cure au prix de 116 000 € et autorise Monsieur le Maire à régulariser un avant-contrat et la vente définitive auprès de la SCP BERNARD-MANDRAN, Notaires Associés à VALSERHÔNE.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demande d'urbanisme

a) Déclaration de permis de construire (PC)

PC 00103522H0003 déposé par Monsieur ROTA Elie

PC 00103522H0004 déposé par Monsieur ROTA Didier

PC 00103522H0005 déposé par Madame GAUD Ginette

PC 00103522h0006 déposé par Monsieur CLEMENT Jean Baptiste

3. Courriers reçus

a) La commune a reçu une proposition de vente d'une parcelle boisée située sur la commune. La commune répondra par courrier à cette proposition, la parcelle proposée étant située dans le domaine forestier communal.

b) Les pompiers ont fait parvenir une demande de participation financière de la commune pour l'achat de feux d'artifices. Cette demande est acceptée avec un montant maximal de 1000 euros.

c) Fleurissement du Village : Le conseil a décidé de participer à l'achat de pots et fleurs pour le fleurissement du village avec une enveloppe maximale de 800 euros et remercie les bénévoles engagées dans cette action.

d) Ultra 01 : Le conseil donne son accord pour le passage de la course sur la commune.

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleverdoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleverdoux.fr

Site web :

www.belleverdoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 30
mars 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

4. Divers

a) Elections présidentielles

Les élections auront lieu les dimanches 10 et 24 avril et les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00. Les cartes électorales ont été transmises à la poste pour leur distribution.

b) Actions pour l'Ukraine

A l'initiative de Madame PELTIER Nathalie, une collecte a été effectuée le dimanche 20 mars.

La commune s'est associée à cette action par l'impression d'affiches et de flyers et en portant les colis à la croix rouge sur Oyonnax.

Madame ANANIKIAN Frédérique, qui a proposé une mise à disposition de logement, va faire passer un message proposant d'aider les familles Ukrainiennes qui seront hébergées chez eux. Ces informations seront visibles sur le site de la commune.

Le logement à côté du secrétariat à la mairie, est mis à la disposition d'une personne arrivée de Kharkiv. Cette mise à disposition par la commune est à titre gracieux. Un contrat reconductible d'une durée de six mois sera établi entre les parties.

5. Info HBA

Un inventaire sur les propriétés forestières à l'abandon va être réalisé.

Les communes recevront un listing des différentes parcelles concernées ainsi que des parcelles détenues par des propriétaires privés qui n'habitent pas à proximité.

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 27 avril 2022 à 19h45.

Fin de la séance à 21 h 45.



Fait à Belleverdoux, le 04/04/2022

Le Maire, Pascal COURTOIS